

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève

28 mai 2009

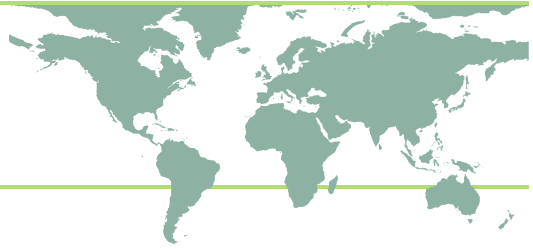
### ***L'avenir de la politique européenne sur la qualité : la recette de la Commission européenne oublie certains ingrédients essentiels pour les Indications Géographiques***

Genève, le 28 mai 2009. OriGIn, le réseau mondial des producteurs d'Indications Géographiques (IG), se félicite de la publication par la Commission européenne de la Communication sur l'avenir de la politique de qualité des produits agricoles. Les membres d'OriGIn estiment que la plupart des options législatives présentées par la Commission pourront contribuer à renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne à travers la qualité. OriGIn souhaite également continuer à travailler étroitement avec la Commission et les représentants des Etats membres pour que la réforme de la politique européenne en matière de qualité soit couronnée de succès.

Cependant, les membres d'OriGIn considèrent qu'un travail important reste à faire dans certains domaines importants pour l'amélioration du système européen des IG. Ils regrettent à cet égard l'absence de propositions sur le rôle des organisations des producteurs dans la gestion de leur IG, notamment en matière de gestion des volumes de production. Ce point est considéré comme stratégique pour l'avenir des IG, comme l'a souligné OriGIn dans sa réponse au Livre Vert sur la qualité fin 2008. « *Alors que les organisations de producteurs sont au cœur du système, la réglementation européenne ne leur reconnaît aucun rôle dans la gestion des IG. Dans le cadre d'un marché de plus en plus compétitif, nous estimons que, comme les titulaires de marques, les organisations de producteurs d'IG devraient avoir la possibilité de jouer un rôle dans la gestion de la production ainsi que dans la protection et la promotion des IG. Il s'agit d'un point indispensable si nous voulons pouvoir préserver la qualité et la réputation de nos produits* » a indiqué Stefano Tedeschi, Président du « Consorzio del Prosciutto di Parma » et Vice-Président d'OriGIn.

De plus, OriGIn est en désaccord sur certaines idées avancées par la Commission en matière de simplification du système européen des IG, notamment la fusion en un seul instrument des concepts d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et d'Indication Géographique Protégée (IGP). « *La simplification est évidemment un objectif à poursuivre. Les producteurs demandent une simplification du système depuis longtemps car les délais d'enregistrement sont encore trop longs et le niveau de transparence pourrait être amélioré d'avantage. Nous considérons néanmoins que la fusion des concepts d'AOP et d'IGP ne contribuerait pas à cet objectif et enverrait un mauvais signal aux producteurs. Ce dont nous avons besoin c'est d'un système plus cohérent qui mette en valeur les spécificités des deux concepts* », a déclaré Mr. Jose Enrique Garrigos, Président du « Consejo Regulador de las IGP Jijona y Turrón de Alicante » et Vice-Président d'OriGIn.

OriGIn souhaite également souligner les aspects positifs de la Communication publiée aujourd'hui, en particulier les idées présentées par la Commission visant à intégrer les trois systèmes IG qui existent aujourd'hui (vins, spiritueux et produits agricoles et agroalimentaires) dans un même cadre juridique tout en préservant leurs spécificités respectives. De même, les initiatives visant à clarifier les relations entre les IG et les autres droits de propriété intellectuelle ainsi qu'à développer des



lignes directrices sur l'utilisation des IG dans les dénominations de vente de produits vont dans la bonne direction et sont très bien accueillies.

Enfin, OriGIn se félicite des propositions de la Commission en matière de protection internationale des IG, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer l'accord ADPIC, de signer des accords bilatéraux avec des partenaires commerciaux clés et d'intégrer les IG dans le projet d'accord international contre la contrefaçon (ACTA). Toutefois, pour être réellement efficace, cette stratégie ambitieuse devrait être plus détaillée. « *L'Union européenne joue un rôle clef dans la définition du cadre juridique international pour la protection des IG. A ce stade, des initiatives spécifiques devraient être lancées pour promouvoir les IG dans les pays tiers à travers des programmes d'assistance technique et de promotion pour qu'ils puissent mesurer l'intérêt socio-économique de cet outil. A un moment crucial dans les négociations internationales, nous souhaitons continuer à travailler en partenariat avec la Commission et les autres parties prenantes pour obtenir des avancées concrètes en matière de protection des IG au niveau multilatéral* » a conclut Luis Fernando Samper, Directeur du Département de la Propriété Intellectuelle auprès de la « *Federación Nacional de Cafeteros de Colombia* » et Président d'oriGIn.

**Pour plus d'information:**

Voir: [www.origin-gi.com](http://www.origin-gi.com)

Veillez contacter: M. Massimo Vittori, Secrétaire général, OriGIn, tel: +41 22 755 07 32; e-mail: [secretariat@origin-gi.com](mailto:secretariat@origin-gi.com)

**A propos d'OriGIn:**

L'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques – OriGIn – est la première organisation internationale des producteurs d'indications géographiques. OriGIn représente aujourd'hui quelque 80 organisations et plus de 2 millions de producteurs.